



*Le présent rapport utilise des éléments contenus dans le document intitulé « Support à la préparation de votre DOB » (édition du 18/01/2017) établi par les experts du Groupe BPCE, responsables des études économiques de Natixis et consultants secteur public d'Ecocale.*

*Nota bene : Les données concernant l'année 2016 sont celles du compte administratif provisoire, dont la validation sera proposée lors d'une prochaine séance de conseil municipal à tenir avant le 30 juin 2017.*

## **Préambule**

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art.L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du code général des collectivités territoriales).

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le débat s'effectue sur la base d'un rapport portant sur :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette.

## I. Éléments de contexte

### A. Zone euro

Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait atteindre +1,2% en moyenne en 2017 après +1,6% attendu en 2016. La demande intérieure devrait en rester le moteur principal, alimentée par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, qui sera moins forte que l'année dernière mais toujours nourrie par l'emploi et la hausse des salaires.

Après un début d'année 2016 en territoire négatif, l'inflation est redevenue positive en juin mais est demeurée très faible en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE (Banque centrale européenne) et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif (QE). Après avoir été nulle en moyenne en 2015, l'inflation devrait rester faible en 2016, atteignant +0,2% en moyenne (indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)).

Début 2017, l'inflation va poursuivre sa remontée progressive, suivant la tendance du prix du pétrole mais aussi mécaniquement par effet de base. In fine, l'inflation en zone euro devrait rester sous la barre du +2% visé par la BCE : à +1,7% en moyenne en 2017 et à +1,4% en 2018. La croissance de l'inflation devrait progressivement affecter négativement le pouvoir d'achat.

### B. France

La croissance a fait son retour en France en 2015 et se maintient en 2016.

L'année 2017 pourrait être caractérisée par une croissance modérée due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation.

Après s'être légèrement détendues en début d'année, les conditions de crédit se resserrent pour les entreprises alors qu'elles continuent à s'assouplir pour les ménages. Néanmoins les taux d'intérêt demeurent très faibles. Les demandes de crédits de ménages et des entreprises sont en forte hausse depuis fin 2015.

Les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble principalement contraint par une confiance insuffisante.

### C. Le projet de loi de finances 2017

Nous pouvons retenir les éléments suivants de la loi de finances initiale (LFI) 2017 :

- **Baisse des dotations** : bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales.

Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales s'élèvent à 44,37 milliards € dans la LFI 2017, soit - 6,2% par rapport à la LFI 2016.

Cette diminution se manifeste principalement par la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de **2,36 milliards €**, correspondant à la dernière tranche de contribution au redressement des finances publiques.

La DGF est évaluée à 30,8 milliards € dans la LFI 2017. La diminution de la DGF de 7,1% par rapport à 2016 représente 1,33% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités de 2015.

#### **[Report de la réforme de la DGF**

Lors du 99ème congrès des maires de France, le report de la réforme de la DGF a été annoncé. Le gouvernement souhaite que cette réforme, une fois la réflexion du Parlement aboutie, soit inscrite dans une loi spécifique qui prendra en compte la nouvelle carte intercommunale.]

- **Soutien de l'Etat à l'investissement local** : prolongation et augmentation du fonds de soutien à l'investissement local.
- **Renforcement de la péréquation. Nous pouvons notamment souligner :**

#### ➤ **La progression et le recentrage de la péréquation verticale**

La progression et le recentrage des dotations de péréquation intégrées à la DGF permettent de limiter l'impact de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles. L'augmentation des crédits des dotations de péréquation représente 346 millions € en 2017, dont 380 millions € intégrées au sein de la DGF.

➤ **Maintien du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), concernant la péréquation horizontale :**

Le FPIC prévu en loi de finances 2011 pour 2012 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

- **Fiscalité : revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**

Comme chaque année, les bases de fiscalité directe locale sont réévaluées.

Le taux retenu est de 0,4% en 2017. Il était de 1% en 2016.

A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

D. Loi de finances rectificative (LFR) 2016

L'article 81 instaure la possibilité d'inscrire en investissement une partie de l'AC, affectée actuellement uniquement en fonctionnement.

Cette affectation sera fonction du coût du renouvellement des équipements transférés.

## E. Principales données financières 2017 (Source : projet de loi de finances 2017)

### **Contexte macro-économique**

Croissance France : 1,5%

Croissance Zone € : 1,5%

Inflation : 0,8%

### **Administrations publiques**

Croissance en volume de la dépense publique 0,8%

Déficit public (% du PIB) 2,7%

Dette publique (% du PIB) 96%

### **Collectivités locales**

Transferts financiers de l'Etat 99 386 millions €

- dont concours financiers de l'Etat 47 903 millions €

- dont DGF 30 861 millions €

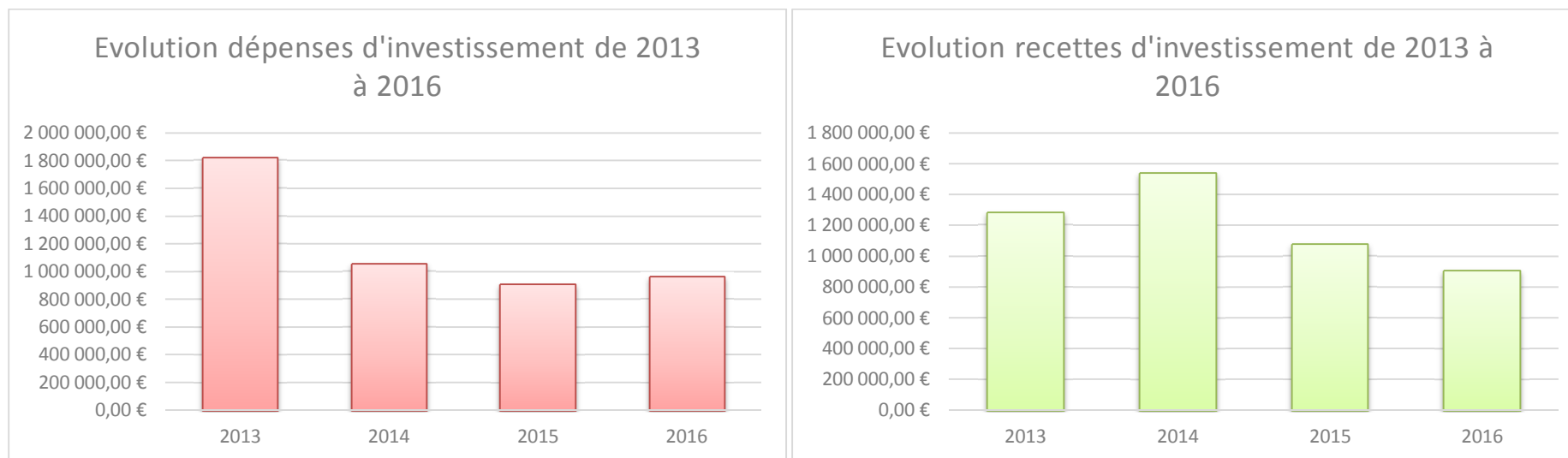
**Point d'indice de la fonction publique** : en 2016 : 55, 5635 € puis 55, 8969 € à compter du 1er juillet

## II. RETROSPECTIVE FINANCIERE

### A. SECTION INVESTISSEMENT

L'investissement en dépenses réelles est en hausse en 2016 par rapport à 2015 et s'approche du niveau de 2014 mais reste éloigné du niveau de 2013.

Cependant, un nombre important d'investissement a été engagé en 2016 et sera soldé ultérieurement (637 475, 95 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement).



**SECTION INVESTISSEMENT – EVOLUTION DES DEPENSES DE 2013 A 2016**

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Evolution 2013/2016</b>	<b>Evolution 2015/2016</b>
<b>DEPENSES REELLES</b>						
Dépenses d'équipement						
2031 - Frais d'études	0,00 €	0,00 €	32 880,00 €	1 140,00 €		-96,53%
2033 - Frais d'insertion	0,00 €	1 406,94 €	1 394,47 €	2 625,46 €		88,28%
204 - Subventions d'équipement versées	6 994,13 €	0,00 €	14 555,70 €	12 781,91 €	82,75%	-12,19%
2051 - Concessions et droits similaires	10 828,11 €	12 816,90 €	6 422,40 €	5 719,90 €	-47,18%	-10,94%
21 - Immobilisations corporelles	649 962,14 €	269 637,80 €	154 165,08 €	128 769,69 €	-80,19%	-16,47%
23 - Immobilisations en cours	803 216,04 €	504 114,93 €	194 990,47 €	470 331,11 €	-41,44%	141,21%
Soit dépenses d'équipement	<b>1 471 000,42 €</b>	<b>787 976,57 €</b>	<b>404 408,12 €</b>	<b>621 368,07 €</b>	-57,76%	53,65%
Dépenses financières	282 518,71 €	222 069,29 €	229 726,50 €	237 066,62 €	-16,09%	3,20%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 753 519,13 €</b>	<b>1 010 045,86 €</b>	<b>634 134,62 €</b>	<b>858 434,69 €</b>	-51,05%	35,37%
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>						
Opération d'ordre de section à section	55 389,93 €	36 862,05 €	39 181,06 €	86 129,90 €	55,50%	119,83%
Opération patrimoniale	7 744,91 €	1 741,71 €	233 954,28 €	14 827,42 €	91,45%	-93,66%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>63 134,84 €</b>	<b>38 603,76 €</b>	<b>273 135,34 €</b>	<b>100 957,32 €</b>	59,91%	-63,04%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 816 653,97 €</b>	<b>1 048 649,62 €</b>	<b>907 269,96 €</b>	<b>959 392,01 €</b>	-47,19%	5,74%

**SECTION INVESTISSEMENT – EVOLUTION DES RECETTES DE 2013 A 2016**

<u>Recettes d'investissement</u>	2013	2014	2015	2016	<i>Evolution 2013/2016</i>	<i>Evolution 2015/2016</i>
<b>RECETTES REELLES</b>						
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 082 183,49 €	1 358 218,16 €	624 391,57 €	640 471,01 €	-40,82%	2,58%
13 - Subventions d'investissement	49 778,15 €	9 055,00 €	55 640,34 €	24 575,43 €	-50,63%	-55,83%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €		
165 - Dépôts et cautionnements reçus	400,00 €	360,00 €	0,00 €	0,00 €		
23 - Immobilisations en cours	5 314,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 137 675,76 €</b>	<b>1 367 633,16 €</b>	<b>680 031,91 €</b>	<b>765 046,44 €</b>	<b>-32,75%</b>	<b>12,50%</b>
<b>RECETTES D'ORDRE</b>						
Opération d'ordre de section à section	133 126,87 €	169 249,44 €	158 577,74 €	126 250,21 €	-5,17%	-20,39%
Opération patrimoniale	7 744,91 €	1 741,71 €	233 954,28 €	14 827,42 €	91,45%	-93,66%
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>140 871,78 €</b>	<b>170 991,15 €</b>	<b>392 532,02 €</b>	<b>141 077,63 €</b>	<b>0,15%</b>	<b>-64,06%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 278 547,54 €</b>	<b>1 538 624,31 €</b>	<b>1 072 563,93 €</b>	<b>906 124,07 €</b>	<b>-29,13%</b>	<b>-15,52%</b>



**DETAIL DES RECETTES ET DÉPENSES POUR 2016**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**RECETTES**

<b>OPÉRATION D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>24 575,43 €</b>
1318 Autres	4 475,43 €
1321 Etat et établissements nationaux	1 600,00 €
1328 Autres	3 500,00 €
1342 Amendes de Police	15 000,00 €
<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>100 000,00 €</b>
1641 Emprunts en euros	100 000,00 €
<b>FINANCIER</b>	<b>640 471,01 €</b>
10222 FCTVA	55 286,16 €
10223 TLE	5 184,85 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	580 000,00 €
<b>ORDRE (Transfert entre sections)</b>	<b>126 250,21 €</b>
<b>OPÉRATIONS PATRIMONIALES (d'ordre)</b>	<b>14 827,42 €</b>
2031 Frais d'études	6 660,00 €
2033 Frais d'insertion	1 319,02 €
238 Avances versées sur comm. Immo. Corp.	6 848,40 €
<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>	<b>906 124,07 €</b>
Excédent 2015 reporté	519 144,85 €

## DEPENSES

<b>DÉPENSES FINANCIERES</b>	<b>237 066,62 €</b>
1641 Remboursements d'emprunts	233 670,28 €
168751 GFP de rattachement	3 396,34 €
<b>DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>621 368,07 €</b>
2031 Frais d'études	1 140,00 €
2033 Frais d'insertion	2 625,46 €
2051 Concessions et droits similaires	5 719,90 €
21 Immobilisations corporelles (Achat de matériel...)	128 769,69 €
23 Immobilisations en cours (sauf opérations)	470 331,11 €
204 Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	12 781,91 €
<b>ORDRE (Transfert entre sections)</b>	<b>86 129,90 €</b>
13918 (Reprise sur autofinancement antérieur) Autres	500,00 €
21311 Hôtel de Ville (Travaux en régie)	5 780,77 €
21312 Bâtiments scolaires (Travaux en régie)	13 676,25 €
21318 Autres bâtiments publics (Travaux en régie)	66 172,88 €
<b>OPÉRATIONS PATRIMONIALES (d'ordre)</b>	<b>14 827,42 €</b>
21318 Autres bâtiments publics	7 988,40 €
2313 Constructions	5 520,00 €
2315 Installation, matériel et outillage technique	1 319,02 €
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>959 392,01 €</b>

Excédent d'investissement prévisionnel au 31/12/2016	465 876,91 €
Rappel excédent fonctionnement prévisionnel au 31/12/2016	974 939,36 €
<b>A NOTER - RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2016</b>	
<i>Restes à réaliser - Dépenses investissement</i>	637 475,95 €
<i>Restes à réaliser - Recettes investissement</i>	0,00 €
<b>Déficit des restes à réaliser</b>	<b>637 475,95 €</b>

Les dépenses d'investissement 2016 ont notamment porté sur :

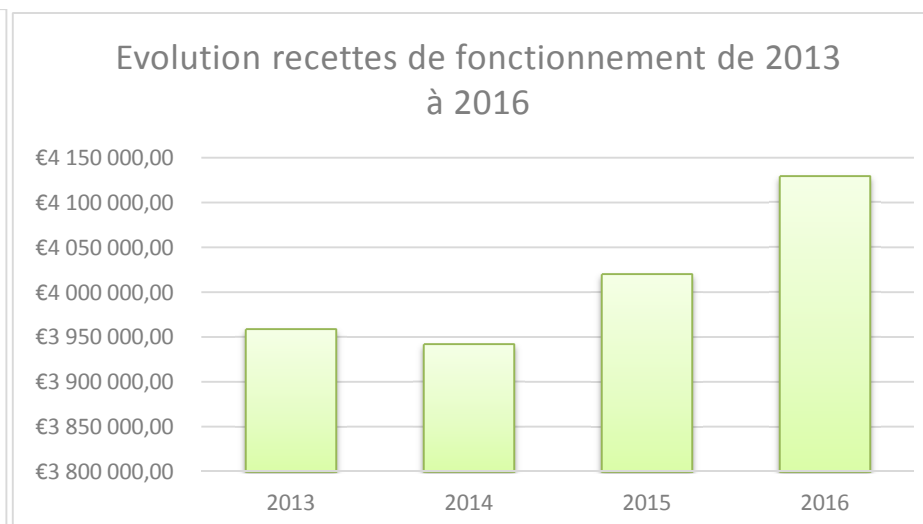
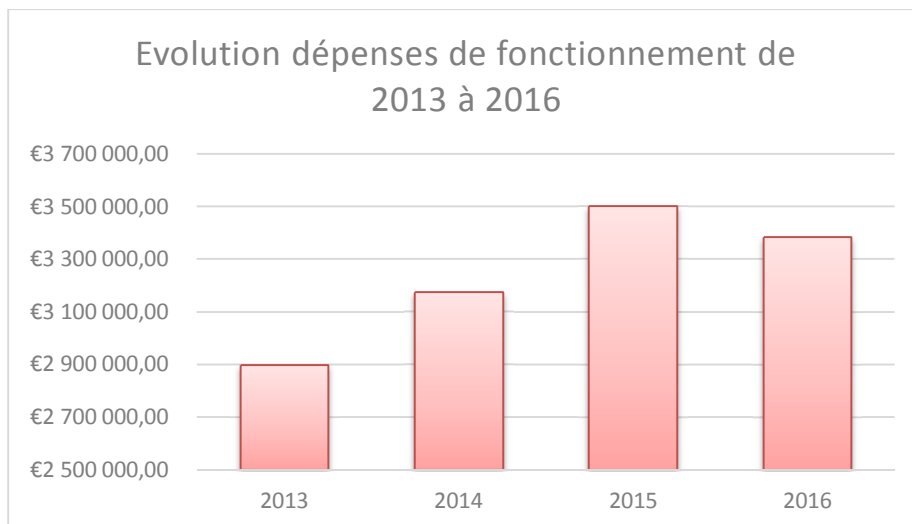
- Le programme de réhabilitation de voirie 2016 comprenait la réfection complète de la rue Guy Mollet sur une longueur de 330 mètres, la réalisation de purges en chaussée, de réhabilitation des bordurations et trottoirs, ainsi que la pose d'un nouveau tapis d'enrobé. De plus, un parking supplémentaire a pu être aménagé.
- Des réfections ont également été réalisées rue Roger Salengro et son impasse sur une longueur cumulée de 360 mètres, rue Denis Cordonnier et rue des Fondrières.
- La 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de rénovation de notre éclairage public a démarré en 2017 mais la dépense a été engagée sur le budget 2016. Elle porte sur les rues suivantes : Baptiste Marcet ; Alfred André ; Maurice Ravel ; Claude Debussy ; Moulin de Wins ; rue de l' Hermitage ; Quartier de l'Arabie. 146 points lumineux vont être rénovés par l'entreprise RESELEEC.
- La rénovation de notre Monument aux Morts et de ses abords, situés Place de la Libération a été entamée.
- Le monument en hommage aux soldats polonais a été réhabilité.
- Des sanitaires automatiques gratuits ont été intégrés dans le parc de l'Hôtel de Ville.
- Un Parking de 22 places a été réalisé rue Chopin.
- Un itinéraire piétonnier sécurisé a été créé Route de Blendecques, juste derrière l'hypermarché Auchan, au croisement avec le Chemin de la Malassise. Ce projet a été mené en partenariat avec la CASO, la Ville de Longuenesse et la société Auchan.
- Deux panneaux de signalisation lumineux ont été implantés rue Jean Jaurès face à l'entreprise Norpaper.
- La mise en œuvre de notre agenda d'accessibilité programmée (ADAP) a démarré. La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux entamée en 2016 a concerné les écoles maternelles Frédéric Chopin et Pauline Kergomard, la gare, l'école de musique, la cantine scolaire et le club détente et amitiés. Sont notamment concernées l'agrandissement de portes, la mise aux normes de sanitaires, la pose de rampes et mains courantes.
- Une rénovation complète de la salle de sports de l'école Pauline Kergomard a été effectuée (mise en peinture, remplacement du revêtement de sol et du plafond).
- Une réfection de l'annexe de la salle Aimé Vasseur a été menée.

- La réhabilitation de l'ancienne gare a été poursuivie.
- Une réhabilitation intégrale de la maison située dans le parc de l'Hôtel de Ville a démarré afin qu'une maison d'assistantes maternelles (associative) puisse s'y implanter en 2017.
- La Commune a également procédé à l'acquisition d'une nouvelle tondeuse et d'une nouvelle balayeuse.
- Le serveur informatique et 10 postes informatiques de l'Hôtel de Ville ont été renouvelés.

## B. SECTION FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement passent de 3, 500 millions d'euros en 2015 à 3, 382 millions d'euros en 2016 (- 3.36 %).

Les recettes de fonctionnement passent de 4, 308 millions d'euros en 2015 à 4, 357 millions d'euros en 2016 (+ 1.13 %).



**SECTION FONCTIONNEMENT – EVOLUTION DES DEPENSES DE 2013 A 2016**

		<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Evolution 2013/2016</b>	<b>Evolution 2015/2016</b>
011 - Charges à caractère général		873 149,89 €	923 457,76 €	994 556,02 €	936 793,55 €	7,29%	-5,81%
012 - Charges de personnel		1 462 886,02 €	1 651 428,11 €	1 869 017,65 €	1 950 700,87 €	33,35%	4,37%
65 - Autres charges de gestion courante		326 997,59 €	331 311,61 €	363 432,01 €	284 583,54 €	-12,97%	-21,70%
66 - Charges financières		51 505,59 €	45 844,15 €	38 868,74 €	30 893,75 €	-40,02%	-20,52%
dont 6611 - Int. des emprunts		51 715,26 €	49 337,40 €	40 547,33 €	32 501,07 €	-37,15%	-19,84%
dont 6611 - ICNE		- 209,67 €	- 3 493,25 €	- 1 678,59 €	- 912,03 €		
67 - Charges exceptionnelles		48 657,83 €	50 370,59 €	73 639,74 €	53 254,99 €	9,45%	-27,68%
042 - Opérations d'ordre transfert...		133 126,87 €	169 249,44 €	160 565,74 €	126 250,21 €	-5,17%	-21,37%
Total dépenses réelles		2 763 196,92 €	3 002 412,22 €	3 339 514,16 €	3 256 226,70 €	17,84%	-2,49%
<b>TOTAUX</b>		<b>2 896 323,79 €</b>	<b>3 171 661,66 €</b>	<b>3 500 079,90 €</b>	<b>3 382 476,91 €</b>	16,79%	-3,36%

**SECTION FONCTIONNEMENT – EVOLUTION DES RECETTES DE 2013 A 2016**

		<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Evolution 2013/2016</b>	<b>Evolution 2015/2016</b>
013 - Produits de gestion courante		57 900,92 €	23 980,39 €	27 401,57 €	59 784,88 €	3,25%	118,18%
070 - Vente de produits		70 935,30 €	72 505,04 €	90 257,83 €	90 904,34 €	28,15%	0,72%
073 - Impôts et taxes		2 900 223,28 €	2 876 717,33 €	2 925 917,22 €	3 070 304,31 €	5,86%	4,93%
dont 7311 (dans 73) Contributions Directes		1 224 340,00 €	1 252 980,00 €	1 308 182,00 €	1 355 213,00 €	10,69%	3,60%
74 - Dotations et subventions		750 391,78 €	813 682,64 €	825 999,26 €	713 688,19 €	-4,89%	-13,60%
75 - Autres produits de gestion courante		88 191,44 €	76 968,19 €	83 439,84 €	80 021,62 €	-9,26%	-4,10%
76 - Produits financiers		5,10 €	4,80 €	3,78 €	5 065,50 €	99223,53%	133907,94%
77 - Produits exceptionnels		35 628,28 €	40 849,52 €	28 276,91 €	23 046,10 €	-35,32%	-18,50%
042 - Opération d'ordre de transfert de ...		55 389,93 €	36 862,05 €	39 181,06 €	86 129,90 €	55,50%	119,83%
						<b>Evolution 2013/2016</b>	<b>Evolution 2015/2016</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>3 958 666,03 €</b>	<b>3 941 569,96 €</b>	<b>4 020 477,47 €</b>	<b>4 128 944,84 €</b>	4,30%	2,70%
dont recettes réelles		3 903 276,10 €	3 904 707,91 €	3 981 296,41 €	4 042 814,94 €	3,57%	1,55%
02 - Excédent reporté		105 823,32 €	18 165,56 €	288 073,86 €	228 471,43 €	115,90%	-20,69%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>4 064 489,35 €</b>	<b>3 959 735,52 €</b>	<b>4 308 551,33 €</b>	<b>4 357 416,27 €</b>	7,21%	1,13%
Excédent		1 168 165,56 €	788 073,86 €	808 471,43 €	974 939,36 €	-16,54%	20,59%

### Commentaires concernant les dépenses de fonctionnement

Sur la période 2013 à 2016, la progression des principaux postes de dépenses s'établit comme suit :

- Personnel : +33.35%
- Charges à caractère général : +7.29%
- Charges financières : - 40.02%

L'évolution des ressources fiscales est la suivante :

- Impôts et taxes : +5.86%
- (dont contributions directes locales) : +10.69%
- Dotations et subventions : -4.89%

Les charges à caractère général progressent de 2013 à 2016 mais diminuent de 2015 à 2016.

Les charges de personnel évoluent fortement à la hausse sur la période 2013 à 2016, compte tenu notamment du recrutement de nouveaux agents municipaux dans le cadre de la mise en place de la police municipale et du service animation jeunesse. Ces services étant désormais mis en place, on note une évolution à la hausse mais plus faible de 2015 à 2016.

Les dépenses réelles augmentent de 17.84% sur 4 ans mais diminuent de 2.49% entre 2015 et 2016.

### Commentaires concernant les recettes de fonctionnement

En recettes, le montant global des dotations enregistre une baisse de 4.89% sur 4 ans (-36 703.59 €). Cette baisse est faible compte tenu de la baisse de la dotation forfaitaire provenant de l'Etat (- 193 000 € entre 2013 et 2016). Celle-ci est en effet partiellement compensée par les remboursements liés aux agents recrutés dans le cadre de contrats aidés, au fond d'amorçage lié à la réforme des rythmes scolaires ainsi qu'aux aides versées par la CAF pour l'organisation des accueils collectifs de mineurs.

Les charges financières se réduisent en cohérence avec le remboursement d'emprunts.

En conclusion, la variation raisonnée des charges engendre une capacité d'autofinancement prévisionnelle 2016 d'environ 552 000 €, soit une hausse de 34% par rapport à 2015 (415 000 € pour mémoire). Il s'agit donc d'une augmentation notable après une baisse de 21 % de 2013 à 2014 puis une baisse de 39 % de 2014 à 2015.



### C. LA GESTION DE LA DETTE

Le tableau reprend les données du service de la dette pour les 5 dernières années.

Il s'agit de sommes réellement payées, résultats issus des comptes administratifs de 2012 à 2015.

Pour 2016, il s'agit des chiffres vérifiés, inscrits au compte administratif 2016 en version provisoire.

Ils comportent quelques différences avec le tableau antérieur par le jeu des variations des taux indexés en rapport aux prévisions.

ANNÉES	CAPITAL	INTERETS	TOTAL	PAR HABITANT
2013	282 518,71 €	51 715,26 €	334 233,97 €	62,86 €
2014	222 069,29 €	49 337,40 €	271 406,69 €	50,71 €
2015	229 726,50 €	40 547,03 €	270 273,53 €	50,40 €
2016	237 066,62 €	32 501,07 €	269 567,69 €	50,59 €

**Moyenne strate démographique 2015 = 119 €**

Population INSEE au 01/01/2013 = 5317 habitants

Population INSEE au 01/01/2014 = 5352 habitants

Population INSEE au 01/01/2015 = 5363 habitants

Population INSEE au 01/01/2016 = 5328 habitants

Il convient de noter qu'un emprunt d'un montant de 100 000 € a été souscrit en 2016 auprès de la Caisse d'Épargne afin de financer le programme de rénovation de la partie vétuste du parc d'éclairage public. Des conditions favorables pour les communes ont été mises en place par la Fédération départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais. En effet, le montant des intérêts d'emprunt a été intégralement remboursé par la FDE 62 dès l'année 2016.

La capacité d'autofinancement (C.A.F.) nette du remboursement en capital des emprunts augmente en 2016 (552 000 €) par rapport à 2015 (415 000 € en 2015).

L'encours de la dette diminue, malgré la souscription d'un emprunt de 100 000 € en 2016. Il passe de 2 416 154,75 € au 31/12/2015 à 2 269 761,46 € au 31/12/2016 (- 146 393, 29 €).

La situation de solvabilité (nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser intégralement la dette) s'établit à 3 ans et 10 mois en 2016 comme 2015. (3 ans en 2014 pour mémoire).

D. LA FISCALITE

**EVOLUTION DES BASES D'IMPOSITION, DES TAUX ET DES PRODUITS DE CHAQUE TAXE**

<b><u>TAXE D'HABITATION</u></b>						
	BASES	VARIATION %	TAUX	VARIATION %	PRODUITS	VARIATION %
2009	3 534 000	6,92%	13,59	1,04%	480 270	8,04%
2010	3 548 000	0,40%	13,97	2,80%	495 655	3,20%
2011	3 723 000	4,93%	14,24	1,93%	530 155	6,96%
2012	3 882 000	4,27%	14,41	1,19%	559 396	5,52%
2013	3 977 000	2,45%	14,65	1,67%	582 631	4,15%
2014	3 999 000	0,55%	14,65	0,00%	585 854	0,55%
2015	4 025 000	0,65%	14,65	0,00%	589 663	0,65%
2016	4 280 000	6,34%	15,65	6,83%	669 820	13,59%

## TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

	BASES	VARIATION %	TAUX	VARIATION %	PRODUITS	VARIATION %
2009	3 628 000	5,65%	13,97	1,08%	506 831	6,79%
2010	3 733 000	2,89%	14,36	2,79%	536 058	5,77%
2011	3 869 000	3,64%	14,65	2,02%	566 800	5,73%
2012	4 020 000	3,90%	14,83	1,23%	596 166	5,18%
2013	4 134 000	2,84%	15,08	1,69%	623 407	4,57%
2014	4 120 000	-0,34%	15,08	0,00%	621 296	-0,34%
2015	4 264 000	3,50%	15,08	0,00%	643 011	3,50%
2016	4 315 000	1,20%	16,08	6,63%	693 852	7,91%

## TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

	BASES	VARIATION %	TAUX	VARIATION %	PRODUITS	VARIATION %
2009	55 400	2,40%	46,82	0,99%	25 938	3,42%
2010	54 800	-1,08%	47	0,38%	25 756	-0,70%
2011	54 300	-0,91%	47	0,00%	25 521	-0,91%
2012	54 000	-0,55%	47	0,00%	25 380	-0,55%
2013	55 100	2,04%	47	0,00%	25 897	2,04%
2014	55 200	0,18%	47	0,00%	25 944	0,18%
2015	54 600	-1,09%	47	0,00%	25 662	-1,09%
2016	55 000	0,73%	47	0,00%	25 850	0,73%

*Source : BP des années considérées*

E. RATIOS

**Analyse des résultats - Rapports par habitant**  
**Comptes administratifs (CA) de 2013 à 2015 et chiffres CA provisoire 2016**

**Provisoire au 01/03/2016  
 (Par Euro/habitant)**

**POPULATION INSEE 2016 : 5328 habitants**

	2013	2014	2015	2016	Evolution 2013/2016	Evolution 2015/2016
<b>1/ Produit de la fiscalité</b>	230,27 €	234,11 €	243,93 €	254,36 €	10,46%	4,28%
<b>2/ Recettes réelles de fonctionnement</b>	734,11 €	729,58 €	742,36 €	758,79 €	3,36%	2,21%
<b>3/ Dépenses réelles de fonctionnement</b>	519,69 €	560,99 €	622,70 €	611,15 €	17,60%	-1,85%
<b>(dont dépenses de personnel)</b>	275,13 €	308,56 €	348,50 €	366,12 €	33,07%	5,06%
<b>4/ Epargne brute (2-3)</b>	214,42 €	168,59 €	119,67 €	147,63 €	-31,15%	23,37%
<b>5/ Investissement direct (Ch 20 à 23)</b>	276,66 €	147,23 €	75,41 €	116,62 €	-57,85%	54,66%
<b>6/ Encours de la dette (capital restant dû au 31/12) : 2 269 761,46 € au 31/12/2016</b>	539,29 €	493,94 €	450,83 €	426,01 €	-21,01%	-5,51%
<b>Situation de solvabilité : Nombre d'années nécessaire pour rembourser intégralement la dette</b>	2 ans et 6 mois	3 ans	3 ans et 10 mois	3 ans et 10 mois		

**TABLEAU COMPARATIF AVEC LES RATIONS MOYENS DES COMMUNES DE LA STRATE DE 5 000 A 10 000 HABITANTS**

	<b>Commune de Blendecques (CA prévisionnel 2016)</b>	<b>Moyenne de la strate (5 000 à 10 000 habitants) en 2015</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement/population</b> <i>Mesure le niveau de service rendu</i>	611.15 €/habitant	1049 €/hab
<b>Produit des impositions directes/population</b> <i>Mesure l'importance des recettes provenant du Contribuable</i>	254.36 €/habitant	468 €/hab
<b>Recettes réelles de fonctionnement/population</b> <i>Mesure les moyens financiers récurrents</i>	758.79 €/habitant	1174 €/hab
<b>Dépenses d'équipement brut/population</b> <i>Mesure l'effort d'équipement</i>	116.62 €/habitant	260 €/hab
<b>Dotation globale de fonctionnement</b> <i>Mesure le niveau de dotation de l'Etat</i>	74.31€/habitant	175 €/hab
<b>Dépenses de personnel</b> <b>(en % des dépenses réelles de fonctionnement)</b> <i>Mesure les charges de personnel</i>	59.9 %	50.67%
<b>CAF nette du remboursement en capital des emprunts</b> <b>(en % des recettes réelles de fonctionnement hors reports N-1)</b> <i>Mesure la marge de manœuvre pour dégager de l'autofinancement</i>	13.67 %	7.04%

### **III. LES PERSPECTIVES FINANCIERES – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

#### **A. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

##### *La rénovation de la partie vétuste du parc d'éclairage public (Section investissement)*

La Commune a contracté un marché à bons de commande auprès de l'entreprise RESELEEC.

Ce marché portant sur la « rénovation de l'éclairage public de la Commune de Blendecques » est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché. Il pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Il s'élève à 689 989, 00 € HT. Cependant, ce montant est basé sur un détail quantitatif estimatif.

La seule obligation pour la Commune est de passer une commande d'un montant minimum de 1 000 € HT par an.

En outre, le montant des commandes ne peut excéder 200 000 € HT par an.

##### *La fourniture et livraison de repas en liaison chaude (Section Fonctionnement)*

Dans le cadre de la reprise en régie directe de la gestion de la restauration scolaire, la Commune a contracté un accord cadre à bons de commande auprès de l'entreprise ELIOR RESTAURATION concernant la fourniture et livraison de repas en liaison chaude.

Cet accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois tacitement par période de 12 mois.

Le montant de l'offre présentée par l'entreprise ELIOR RESTAURATION s'élève à 75 090,75 € HT, soit 79 220,74 € TTC. Cependant, il s'agit d'un montant établi dans le détail quantitatif estimatif annuel, basé sur des prévisions de commande.

La Commune n'est pas tenue contractuellement par des montants minimum et maximum de commandes à effectuer annuellement.

Toutefois, il apparaît évident que la Commune devra passer un nombre important de commande de repas dans le cadre du fonctionnement des restaurants scolaires. En outre, ce marché s'applique également concernant les repas servis lors des journées défense et citoyenneté organisées en partenariat avec le Ministère de la Défense, ainsi que pour les repas et goûters fournis dans le cadre du centre de loisirs estival.

## B. LA GESTION DE LA DETTE

Le tableau ci-dessous présente des prévisions pour 2017.

ANNÉES	CAPITAL	INTERETS	TOTAL	PAR HABITANT
2017 (prévision)	227 631,41 €	22 060,38 €	249 691,79 €	47,45 €

**Moyenne strate démographique 2015 = 119**

Population INSEE au 01/01/2017 =

5262 habitants

Un emprunt pourrait à nouveau être levé afin de financer la 2<sup>ème</sup> tranche du programme de rénovation de la partie vétuste du parc d'éclairage public. Des conditions favorables pour les communes sont toujours mises en œuvre par la Fédération départementale de l'Energie du Pas-de-Calais auprès de la Caisse d'Epargne (dans la limite d'un emprunt de 500 000 €). En effet, le montant des intérêts d'emprunt est intégralement remboursé par la FDE 62 si les conditions sont remplies.

## C. FISCALITE / ATTRIBUTION DE COMPENSATION

La création de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à partir de la fusion de 4 établissements publics de coopération intercommunale rend nécessaire la mise en place d'un mécanisme de neutralisation des impacts fiscaux grâce à une modification des taux de chaque commune dès 2017.

Pour notre commune, si l'objectif est de ne pas augmenter la pression fiscale en 2017, la neutralisation consistera alors à diminuer les taux communaux (taxe d'habitation et taxes foncières) à due concurrence de l'augmentation du taux communautaire.

Notre commune perdra du produit fiscal alors même qu'elle doit supporter le même montant de charges. Par conséquent, la CAPSO reversera à la commune la différence de produit via l'augmentation de son attribution de compensation.

Pour notre commune, la fiche synthétique suivante a été réalisée par le cabinet Challenges publics :

*(NB : Cette hypothèse de calcul n'est pas définitive, elle devra être modifiée afin de tenir compte des données fiscales définitives de 2017 transmises par les services de l'Etat.)*

	TH	TFB	TFNB
Bases prév. 2016	3 979 862	4 337 817	55 090

AVANT FUSION		Taux voté 2016	15,65%	16,08%	47,00%		
		Commune	Produit 2016	622 848	697 521		
Communauté	Taux voté 2016	11,56%	0,00%	2,24%			
	Produit 2016	460 072	0	1 234			
Commune + communauté	Taux consolidé 2016	27,21%	16,08%	49,24%			
	Produit 2016	1 082 920	697 521	27 126			

La variation des taux communautaires nécessite d'ajuster les taux communaux pour que les taux consolidés avant et après fusion soient identiques.

**L'ajustement des taux nécessite d'opérer une variation différenciée des taux communaux:**

1° Droit commun	Respect de la règle de liaison entre la TH et la TFNB	critère TH	critère TFNB	oui
2° Dérogation (1636 B Decies CGI)	Déliaison des taux la première année de FPU	critère TH	critère TFNB	non
				non

APRES FUSION ET CORRECTION		Taux 2017	14,47%	14,64%	42,29%		
		Commune	Produit 2017	576 023	634 976		
Communauté	Taux 2017	12,74%	1,44%	6,95%			
	Produit 2017	506 898	62 545	3 828			
Commune + communauté	Taux consolidé	27,21%	16,08%	49,24%			
	Produit 2017	1 082 920	697 521	27 126			

BILAN	Décisions fiscales	Taux à voter 2017	14,47%	14,64%	42,29%		
	Correction de l'attribution de compensation	Produit correspondant (bases constantes) :					
Recettes 2017	Produit 3 taxes attendu (bases 2017) :				calcul à venir		
	Compensation part départementale de TH				0	8=5-2	
	Compensation correction de taux neutralisation				111 964	9	
	Compensation totale				111 964		
	Produits fiscaux 3 taxes + AC				1 346 262	10=7+9	

neutralité de taux ? **oui**

neutralité de produit (9=1) ? **oui**



## D. SECTION INVESTISSEMENT

### Recettes

La recette du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) a été d'un peu plus de 55 000 € en 2016 (chiffre du CA 2016 provisoire) contre environ 115 000€ en 2015. (Pour rappel, il s'élevait à environ 204 000€ en 2014). Cette somme sera affectée à la réalisation de nouveaux investissements. Etant donné, le montant plus important des investissements réalisés en 2016, le montant de FCTVA à percevoir en 2017 en sera rehaussé.

Comme évoqué en amont, un emprunt pourrait à nouveau être levé afin de financer la 2<sup>ème</sup> tranche du programme de rénovation de la partie vétuste du parc d'éclairage public.

### Dépenses

Les opérations 2017 projetées et à décider en fonction des possibilités budgétaires qui seront dégagées, en sus de celles entamées en 2016 et poursuivies en 2017 (lesquelles seront inscrites en restes à réaliser dans le BP 217), sont les suivantes :

- La 2e tranche des travaux de rénovation de notre éclairage public.
- L'implantation prochaine d'un terrain multisports dans le parc de l'Hôtel de Ville à proximité immédiate du centre animation jeunesse et des écoles primaires.
- Un parking d'environ 20 places à réaliser face à la salle Georges Marquant.
- La réhabilitation de nombreuses impasses : rue du Bois Gomez ; rue de Montauban ; chemin de Sainte-Soyecques ; impasse rue du Moulin de Wins et le chemin rural situé de l'autre côté de la rue Léo Lagrange en limite de Wizernes ; ainsi que les impasses A et B rue Jules Guesde.
- Rue Georges Cartiaux, un trottoir à aménager juste après le centre équestre de l'Ecusson sur une longueur de 65 mètres.
- Le monument aux Morts situé sur l'impasse menant aux 4 chemins à déplacer sur le côté du giratoire des 4 chemins.
- Un columbarium supplémentaire au nouveau cimetière (32 emplacements).

- La mise aux normes accessibilité de nos bâtiments continuera en 2017 concernant les écoles primaires Jean Zay et Jules Ferry.
- Réhabilitation de la maison située à l'entrée du parc de Westhove afin d'y aménager une extension du centre technique municipal.
- Lancement d'une étude de faisabilité relative à la réhabilitation du Château de Westhove
- Lancement d'une étude de faisabilité relative à la réhabilitation de la friche Tavernier
- Acquisition de matériel et équipement pour les services techniques
- Acquisition de deux véhicules électriques de type utilitaire pour les services techniques
- Renouvellement d'une partie du parc de photocopieurs

Cette liste appellera éventuellement modification lors du vote du Budget primitif et en cours d'année par l'assemblée délibérante.

## E. SECTION FONCTIONNEMENT

### Recettes

La Commune devrait recevoir de la Communauté d'Agglomération, une attribution de compensation d'un montant prévisionnel de 1 264 838, 11 € (1 152 874,11 € en 2016) pour compenser la différence entre les impôts perçus avant l'application de la Taxe professionnelle unique ainsi que la baisse de produit fiscal nécessaire à la neutralisation des impacts fiscaux évoquée aux pages 23 et 24 du présent rapport ; ainsi qu'une dotation de solidarité communautaire qui s'est élevée à 265 934, 16 € en 2016.

La Commune percevra également le fonds national de garantie individuelle (FNGIR) qui s'est élevé à 43 952 € pour 2016.

Depuis 2013, la Commune recevra en outre une recette du Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales. Celle-ci s'est élevée à 76 571 € en 2016.

La Commune percevra également la Dotation de Solidarité Rurale dont le montant est de 64 439 € au CA 2016 provisoire contre 61 693 € au CA 2015.

A l'instar des années précédentes, la loi de finances 2017 prévoit une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat. Une première baisse d'environ 30 000€ a été appliquée à notre commune en 2014. Une nouvelle diminution de près de 90 000€ a été appliquée en 2015. Une diminution supplémentaire de près de 89 000 € a été subie en 2016.

Pour 2017, nous devons prévoir une nouvelle diminution. Cependant, celle-ci sera réduite de moitié par rapport à celle de 2016 (soit environ 45 000 €).

Suite à ces quatre diminutions successives, la Commune devra désormais fonctionner avec une dotation forfaitaire réduite de près de 240 000 € par rapport à celle perçue en 2013.

Enfin, les parents des élèves déjeunant dans les restaurants scolaires verseront à la Commune une contribution de 3.60 € par repas. Le nombre de repas servi chaque jour devrait osciller entre 80 et 100. Nous pouvons prévoir une recette nouvelle conséquente dans le budget primitif 2017.

### Dépenses

Il conviendra bien entendu de tenir compte des dépenses obligatoires (personnel - intérêts des emprunts - gestion des services).

Les dépenses de fonctionnement ont progressées de 16.79 % depuis 2013. Il s'agit principalement des charges de personnel qui ont augmenté de 33.35 % depuis cette même année.

La mise en place de la police municipale et du service animation jeunesse a désormais été effectuée. Les charges de personnel ont eu pour effet d'augmenter. Il convient donc d'être particulièrement vigilant quant à ce chapitre, d'autant plus que des recrutements supplémentaires ont été effectués dans le cadre de la gestion de la restauration scolaire. Il est désormais nécessaire de stabiliser les effectifs.

Il s'avère nécessaire de contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Or, la décision actée en 2016 de gérer en régie directe la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 va alourdir à nouveau ces dépenses. Il conviendra en effet de prévoir l'achat des repas auprès du prestataire (somme prévisionnelle comprise entre 45 000 et 50 000 €) mais aussi d'assumer les charges de personnel. Cependant, la polyvalence et les qualifications des agents recrutés dans ce cadre leur permettent d'intervenir au sein des différents accueils collectifs de mineurs. La commune pourra donc ne pas remplacer des salariés recrutés dans le cadre d'emplois d'avenir, dont les contrats arrivent à échéance en 2017.

En outre, il n'y aura plus de subvention à verser à l'association de cantine scolaire puisque celle-ci n'est désormais plus en activité.

Le départ en retraite d'un agent des services techniques est également prévu en 2017. La Commune peut envisager de ne pas le remplacer afin de réduire ses charges de personnel.

Il est nécessaire de stabiliser la globalité des dépenses de fonctionnement en 2017. D'autant plus qu'une nouvelle baisse des recettes de fonctionnement due à la diminution des dotations de l'Etat est à prévoir en 2017.

Le niveau d'excédent de fonctionnement conditionne la somme des investissements pouvant être réalisés.

Comme cela avait été évoqué lors du précédent débat d'orientation budgétaire, la vigilance concernant les dépenses de fonctionnement et la recherche de nouvelles recettes devront guider les décisions municipales si la Commune souhaite pouvoir continuer à réaliser des investissements ambitieux pour les années à venir.